

COMPTE-RENDU Formations Spécialisées 12/12/2023

Deux formations spécialisées étaient programmées ce même jour.

Celle du matin portait, entre autres, sur le rapport annuel du médecin de prévention, sur les travaux de désamiantage et de réaménagement du site de Louviers ainsi que sur la note avant attrait à la sécurité des agents.

Celle de l'après-midi étant réservée au règlement intérieur du Comité Social d'Administration de la DDFIP de l'Eure (CSAL) intégrant la partie Formation Spécialisée (FS).

Désamiantage et de réaménagement du rez-de-chaussée du CFiP de Louviers

L'inquiétude des agents en matière de santé, sécurité et conditions de vie au travail (SSCVT) future suite à la circulation ces derniers jours des plans de phasage des travaux et de réaménagement post a été relayée auprès de la Direction. Pour y remédier, nous avons réclamé <u>l'organisation d'un processus participatif à destination des agents (réunion d'information concernant les travaux et de consultation pour le réaménagement)</u>, comme le prévoient les règles en matière de pilotage d'un projet d'aménagement important (article 69 du décret n°2020-1427, note RH-2C/2018/01/762, guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets).

La Direction nous a assuré qu'elle remplira l'ensemble des obligations qui lui échoient. Nous y serons particulièrement attentifs.

Une <u>inspection commune préalable</u> au lancement des travaux se tiendra au Centre en notre présence au cours du 1^{er} trimestre 2024. Il en sera de même de la tenue d'un CSAL-FS dédié exclusivement à cette opération, où la Direction pourra nous présenter le dossier de présentation de projet, documents d'impact inclus.

Nous vous invitons dès à présent à nous faire part de toutes questions ou doléances concernant ce dossier à fort enjeu en matière de SSCVT.

Déclinaison Locale Des Notes Nationales En Matière De Sécurité Des Agents

Suite à l'enquête interne Sécurité d'octobre 2023 dont les résultats ont été centralisés par la Délégation Nord, devraient être déclinés les points suivant à la DDFiP de l'Eure :

- * Étanchéité sécuritaire des bâtiments qui en sont encore dépourvus : Entrée B de la Cité administrative, CFiP de Bernay (contrôle d'accès en cours de pose),
- * Cantonnement des accueils de réception : CFiP de Louviers, CFiP des Andelys,

- * Réflexion quant à l'installation de dispositifs spécifiques d'alerte attentat,
- * Mise à niveau du système de vidéoprotection : Cité administrative.

Une réflexion sera également menée en 2024 pour décliner au plan local la rénovation du dispositif permettant l'anonymisation des agents.

Les agents itinérants (brigadiers, huissiers, géomètres...) se verront attribués à partir de mars 2024, au fil de l'eau, un nouveau téléphone portable calibré « grands dangers », c'est-à-dire muni d'un dispositif de signalement d'urgence en cas de danger.

Un gilet pare-balles pourra être délivré à la demande des itinérants qui le souhaitent. Seront privilégiés les agents de la BCR.

Certains agents ont enfin fait remonter le souhait que leurs <u>conversations téléphoniques</u> <u>soient enregistrées</u> pour prévenir d'éventuelles attaques verbales qui semblent s'accroître. Une mise en œuvre générale d'un tel dispositif n'étant pas sans poser d'autres questions en matière de SSCVT, **nous sommes preneurs de vos avis en la matière**.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSAL-FS

Pour rappel, la formation spécialisée remplace le CHS-CT. Elle conserve toutes prérogatives dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail. Elle a donc un rôle essentiel dans votre vie de tous les jours tant sur le plan matériel que professionnel. Or, ce règlement intérieur type qui émane de la Fonction publique (puis décliner au niveau ministériel) tend à diminuer les droits des représentants des personnels. Dans une déclaration liminaire commune les organisations syndicales de l'Eure CGT-Solidaires et FO ont insisté sur deux points essentiels dont celui de la diminution des droits attribués à vos représentants pour faire fonctionner cette instance de façon pleine et entière.

La DG se repaît d'un dialogue social de qualité tout en commençant par diminuer ces droits : C'est inacceptable !

Le volume de documents à étudier, la préparation des réunions, les déclarations liminaires ainsi que les comptes rendus qui sont à disposition de tous les agents en ligne sur notre site après chaque instance nécessitent du temps. Pour les projets de réorganisation et/ou désamiantage, il nous faut également recueillir les doléances des agents (plans ; etc.). Cette revendication c'est aussi la vôtre.

Vos représentants CGT siégeant en FS-CSAL (cgt.ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr), qui vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

Boriana CARNET Thomas LAFEUILLE (06 86 64 37 32) Arnaud TALARD (06 33 05 55 42)